



AVENANT A UNE CONVENTION DE CODIRECTION DE THESE

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la recherche,

Vu les dispositions légales et réglementaires qui régissent la coopération entre les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel avec d'autres établissements publics ou privés, en France et à l'étranger,

Vu l'arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat,

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004,

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,

Vu la convention de codirection de thèse concernant
établie entre l'Université de Corse « Pasquale Paoli » (date de signature :)

et

..... (date de signature :)
Nom de l'Etablissement partenaire

Vu la demande de dérogation à la durée formulée par le doctorant

Article 1

La procédure de cotutelle de thèse mise en place et concernant

Mme Mlle Mr.
Nom prénom du Doctorant

.....
Date et lieu de naissance

N° de carte d'étudiant (Université de Corse) :

N° de carte d'étudiant (Établissement partenaire) :

est prorogée d'une année à compter du

